



Les lilas le 25 janvier 2017

Secteur alternatives et services publics

Aux sections départementales
Au Secrétariat National

BUDGET PRIMITIF DES DEPARTEMENTS 2016

Vous trouverez dans cette note deux types de documents :

- 1) Des séries longues (depuis 2007) qui suivent les dépenses de l'ensemble des départements.
- 2) Les dépenses de chaque département, prévues dans les budgets primitifs 2016, plus particulièrement dans les domaines de l'éducation, ainsi que des comparaisons avec 2015.

L'essentiel des données provient du site de la DGCL (direction générale des collectivités locales du ministère de l'intérieur) qui a publié en novembre 2016, le récapitulatif des budgets départementaux de 2016.

<http://www.collectivites-locales.gouv.fr/budgets-primitifs-des-departements-2016>

Le nombre de collégiens de chaque département, à la rentrée 2015, provient de la DEPP (Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du ministère de l'Education Nationale). Ces informations ne figurent plus sur le site de l'INSEE, et la DEPP a répondu à notre sollicitation.

Un certain nombre de calculs ont ensuite été faits par nos soins. Nous nous tenons à votre disposition pour des renseignements complémentaires.

Les budgets 2016 ont été exécutés, il est donc normal qu'il y ait des différences entre les budgets primitifs votés fin 2015 et leur réalisation.

Pour tout renseignement supplémentaire, envoyer un mail à caspub@listes.fsu.fr ou joindre Michel GALIN

1) Un contexte de crise

Les budgets des départements pour 2016 ont été construits sur des prévisions de croissance du PIB relativement optimistes (1,6%), et un taux de chômage élevé. Si la croissance s'est avérée plus faible que prévue (l'INSEE a ramené sa prévision à 1,3 % cet automne), le chômage a cessé de croître en 2016.

a) Des recettes raréfiées

Dotations de l'État : après 3 années de gel, puis une baisse de 1,5 milliard en 2014, la dotation générale de fonctionnement (DGF) aux collectivités territoriales a été amputée de 3,7 milliards en 2016, comme l'année précédente. Cela se traduit par une baisse de 1,05 milliards d'euros dans les recettes des départements, après celle de 1,15 milliards en 2015 (la baisse en 2016 est de 440 millions pour les régions et de 1,8 milliards pour le bloc communal). Ainsi la diminution de la DGF correspond à 2% des ressources. Le budget 2017 de l'Etat (PLF) diminue la DGF de 2,7 milliards, la différence de 1 milliard bénéficie au bloc communal.

Par rapport à 2015, les recettes globales ont augmenté de 0,6% et leur structure a peu varié. La baisse des dotations est compensée par une augmentation de l'emprunt et surtout des impôts locaux (+4,8%).

De plus, la réforme de la taxe professionnelle de 2010 a fortement limité l'autonomie des départements en matière de recettes fiscales avec la suppression de la Taxe Professionnelle (TP) et le transfert de la Taxe d'Habitation (TH) vers les Établissements publics de Coopération Intercommunales (EPCI). Des 4 taxes fiscales que prélevaient les départements, seules subsistent celles sur le Foncier (bâti et non bâti). Les recettes ont fait l'objet d'une compensation financière « figée » de la part de l'État, sur la base de l'année du transfert (2010) et non réactualisée ce qui limite de façon récurrente les ressources des départements.

Les Droits de Mutation à Titre Onéreux – DMTO- (taxes issues des ventes immobilières) sont ainsi devenus une des ressources financières importantes des départements. Les départements peuvent en moduler le taux mais leur montant, fortement dépendant de la fluctuation du marché est très difficile à prévoir.

Globalement, les impôts et taxes perçus, directement ou indirectement par les départements, ont augmenté de 4,8%: (déjà 4% l'année précédente) ; ces augmentations compensent en partie la baisse des dotations de l'État.

b) Des dépenses contraintes

Les dépenses totales diminuent de 0,6% par rapport à 2015. La baisse est un peu plus importante en réalité car la Martinique, devenue collectivité territoriale unique figure dans la liste des départements, incluant ainsi des dépenses régionales.

Dans ces dépenses totales, celles d'investissement continuent à diminuer (-5,5%), alors que celles de fonctionnement augmentent très légèrement (0,4%). L'investissement devient une variable d'ajustement des budgets, ce qui est lourd de conséquences pour l'avenir.

Dépenses 2016 /2015	Total	Social	collège	voirie
Fonctionnement	+ 0,4%	+1,3% (RSA stable)	0%	-3,1%
Investissement	- 5,5 %		-3,2%	-4,9%

Les dépenses sociales des départements représentent la moitié des budgets. La plupart de ces dépenses sont obligatoires ; ainsi les règles d'attribution du RSA sont fixées nationalement. Alors que la crise dure et que le chômage augmente, les conseils départementaux font face à une demande croissante qui est de moins en moins compensée par les dotations de l'Etat. Selon les départements, pour 10 milliards de dépense de RSA, l'Etat ne leur verserait que 6,5 milliards, ce qui a occasionné un débat entre le gouvernement et l'assemblée des départements de France sur une re nationalisation du RSA. Pour 2016, les départements n'ont pas prévu d'augmentation du RSA.

2) Des situations variées

Près de la moitié des départements diminuent leurs dépenses en euros courants (jusqu'à -9,3% pour le Haut-Rhin). A l'opposé, seulement 4 départements ont prévu des dépenses en hausse de plus de 4 %.

34 départements diminuent leurs dépenses de fonctionnement (18 en 2015), 34 sacrifient les dépenses d'investissement en les diminuant d'au moins 10%.(23 en 2015).

3) Les dépenses d'éducation

Elles se résument aux dépenses pour les collèges et aux transports scolaires. Les dépenses prévues pour ces derniers se chiffrent autour de 2 milliards d'euros, soit presque la moitié des dépenses des collèges. Cette compétence sera transférée aux régions au 1^{er} septembre 2017 (loi NOTRe votée en juillet 2015), certaines régions envisagent de la déléguer aux départements ; cela se fait dans une grande confusion.

a) Dépenses globales des collèges

Dans les budgets départementaux, la part pour les collèges est réduite : près de 6 % des dépenses.

Les départements consacrent 4,2 milliards d'euros pour les collèges en 2016. Ces dépenses sont en diminution (-1,5%) par rapport à 2015 confirmant la tendance à la baisse depuis 2008, exception faite de 2014, année précédant les élections départementales (mars 2015).

b) D'un département à l'autre

Les variations annuelles des dépenses pour les collèges peuvent être importantes (- 31% pour l'Ariège à +23,5% pour le Cher). La construction d'un établissement ou une réhabilitation lourde dans un département peu peuplé fait bondir les dépenses d'investissement momentanément. Il faut donc analyser les évolutions sur au moins 2 ou 3 ans pour avoir une idée plus exacte de la politique suivie.

Entre 2016 et 2015, les dépenses globales ont varié entre -10% et +10% pour 60 % des départements. A contrario une part croissante (40% en 2016, 33% en 2015) des départements ont des variations supérieures à 10% (en valeur absolue). Près de 60 départements diminuent leurs dépenses.

Les variations des dépenses de fonctionnement, plus modérées, baissent dans une majorité de départements. Elles se situent entre -15,4% (Aube) et +9,1% (Haute Loire), exception faite des Hautes Pyrénées où la hausse de 182% dont l'explication est à rechercher.

Les dépenses d'investissement diminuent dans plus de la moitié des départements (55). Elles sont sujettes à de fortes variations pour les raisons expliquées plus haut, comprises entre -45% (Côtes d'Or) et +165% (Cantal).

4) Conclusion

Les effets des politiques d'austérité se font sentir dans les politiques départementales. Alors que les dépenses obligatoires dans le domaine social augmentent du fait du chômage de masse, les recettes peinent à suivre et les dotations de l'Etat diminuent même

Nombre de départements sont dans une situation financière difficile, qui devrait continuer à se dégrader tant que le chômage restera à un haut niveau et que la baisse des dépenses publiques restera « religion d'Etat ».

Pour les collèges, la tendance à la baisse des dépenses, concentrée sur les dépenses d'investissement se poursuit. Il s'agit d'une politique à court terme qui sacrifie l'avenir.

Conseil Départemental de l'éducation Nationale (C DEN)

Cette instance de concertation réunit des élus, des personnels, des usagers et des représentants de l'Etat. Le conseil est présidé, suivant les sujets par le Préfet ou par le Président du conseil départemental.

Le Président du conseil départemental doit consulter le C DEN sur les modalités générales d'attribution des subventions allouées à ces établissements. (Article R235-11 du code de l'éducation)

Une délibération soumise au vote du conseil départemental, établit le montant de la dotation globale de fonctionnement des collèges, indique les règles de sa répartition par établissement ainsi que la dotation de chaque collège. Le C DEN doit être réuni avant le vote de l'assemblée départementale avant le vote du budget dans chaque CA, afin d'émettre un avis sur ce document.

Les dotations allouées aux collèges sont souvent détaillées par services ; cependant, dans le cadre de son autonomie, l'EPL E peut ventiler autrement la dotation entre les services.

Le C DEN doit être également consulté si les secteurs de recrutement des collèges sont modifiés (article L213-1), et donc pour la fermeture ou l'ouverture d'un collège.

Réforme territoriale.

La loi NOTRE, votée en juillet 2015, n'a finalement pas fondamentalement modifié les compétences des départements, mais leur a supprimé la clause générale de compétence.

Les transports scolaires seront transférés des départements aux régions au 1^{er} septembre 2017.

La loi MAPTAM est rentrée en application le 1^{er} janvier 2015. Pour les collèges, la métropole de Lyon, a maintenant la compétence collège sur son territoire.

Quelques situations particulières :

Corse : La collectivité territoriale de Corse a la compétence collège et lycée. Aucune information sur les dépenses pour les collèges ne figure dans le fichier de la DGCL. Au 1^{er} janvier 2018, il n'y aura plus de départements en Corse mais une collectivité territoriale unique, la « collectivité de Corse ».

Martinique et Guyane : En 2015, département et région ont fusionné en Guyane et en Martinique en une seule collectivité territoriale. Le fichier de la DGCL recense ces deux entités dans les départements et les régions. Il a été possible cette année d'intégrer la Guyane et la Martinique dans nos comparaisons pour les collèges.

Mayotte : le transfert de la compétence collège au département de Mayotte (qui a aussi les compétences régionales) n'a pas encore été effectué.

Quels euros ?

Les euros courants sont les euros tels qu'ils sont indiqués à une période donnée, ils sont dits en valeur nominale. Les euros constants sont les euros en valeur réelle c'est-à-dire corrigés de la hausse des prix. On distingue ainsi les évolutions en euros courants (sans correction de l'effet de l'inflation) des évolutions en euros constants (avec correction de l'effet de l'inflation). Dans le premier cas il s'agit d'une évolution en valeur et dans le second d'une évolution en volume.

Dans cette note, les comparaisons d'une année à l'autre sont faites en euros courants, les séries longues sont faites en euros constants 2016.

ANNEXE 1 : COMPETENCES DES DEPARTEMENTS

Aide sociale, le département est la collectivité "chef de file". Le coût financier de ces interventions représente plus de la moitié de son budget de fonctionnement.

- l'enfance : protection maternelle et infantile, adoption, soutien aux familles en difficulté financière ;
- les personnes handicapées : politiques d'hébergement et d'insertion sociale, prestation de compensation du handicap (loi du 11 février 2005) ;
- les personnes âgées : création et gestion de maisons de retraite, politique de maintien des personnes âgées à domicile (Allocation Personnalisée d'Autonomie : APA) ;
- les prestations légales d'aide sociale : gestion du Revenu de Solidarité Active (RSA).

Éducation :

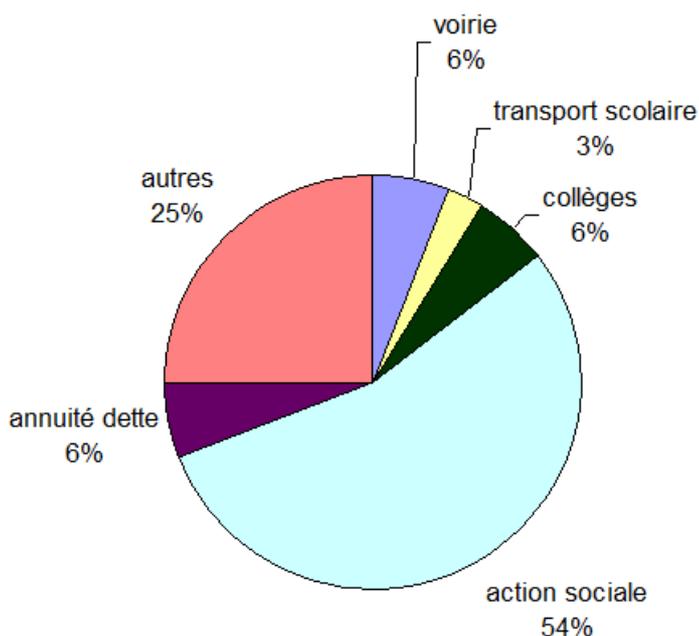
- la construction, l'entretien et l'équipement des collèges, ainsi que la gestion des personnels techniques (ATTEE) depuis 2004.
- La maintenance informatique depuis 2014.
- Le fonctionnement des collèges privés, à parité avec le public ; l'investissement pour l'enseignement privé est facultatif, et limité par la loi Falloux.
- La carte scolaire des collèges publics.
- Les transports scolaires **jusqu'au 1^{er} septembre 2017**. A cette date, cette responsabilité est transférée aux régions, avec possibilité de délégations aux départements.

Aménagement :

- l'équipement rural, le remembrement, l'aménagement foncier, la gestion de l'eau et de la voirie rurale, en tenant compte des priorités définies par les communes (lois de 1983) ;
- les ports maritimes de pêche, les transports routiers non urbains des personnes (dont les transports scolaires jusqu'au 01/09/2017)
- une voirie en extension, soit toutes les routes n'entrant pas dans le domaine public national (loi du 13 août 2004), ce qui a entraîné un transfert d'une partie des services de l'Équipement.

La clause générale de compétences (une collectivité peut intervenir dans tous les domaines) a été supprimée, au 01/01/2016, pour les départements, comme pour les régions. Il nous manque encore du recul pour examiner comment cela influe sur les dépenses des départements.

Structure des dépenses 2016



ANNEXE 2 : STRUCTURE DES RECETTES DES DEPARTEMENTS

Les recettes des départements proviennent essentiellement de la fiscalité, de dotations et d'emprunts pour l'investissement.

Depuis la suppression de la taxe professionnelle, l'autonomie fiscale des départements a été réduite. Elle ne porte plus que sur la modulation des taux de la taxe foncière et des DMTO.

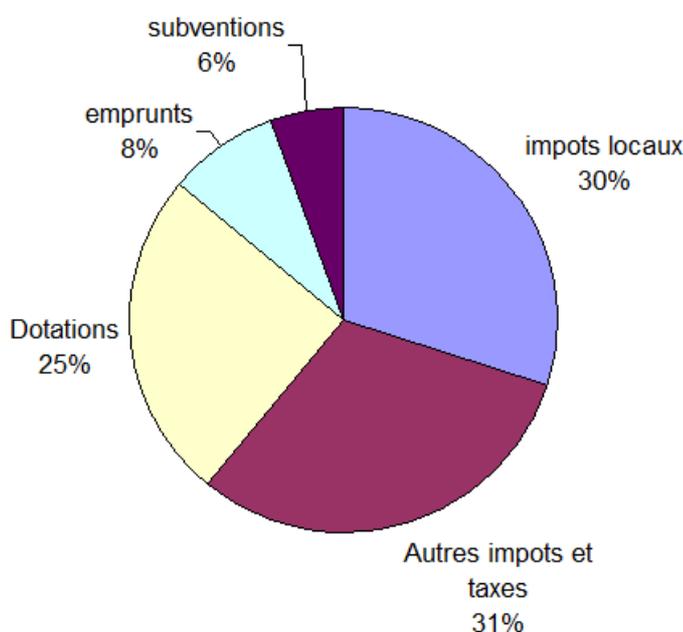
Les recettes fiscales

- Une partie de la taxe foncière (bâti et non bâti)
- Les DMTO (Droits de Mutation à Titre Onéreux, taxes issues des ventes immobilières) sont devenus une des ressources financières importante des départements. Les départements peuvent en moduler le taux mais leur montant est fortement dépendant de la fluctuation du marché et très difficile à prévoir.
- Des ressources fiscales perçues par l'Etat sont reversées en partie aux collectivités. Pour les départements, ces ressources comprennent la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques TICPE (ex TIPP), les taxes sur l'électricité et sur les conventions d'assurance.

Les dotations de l'État

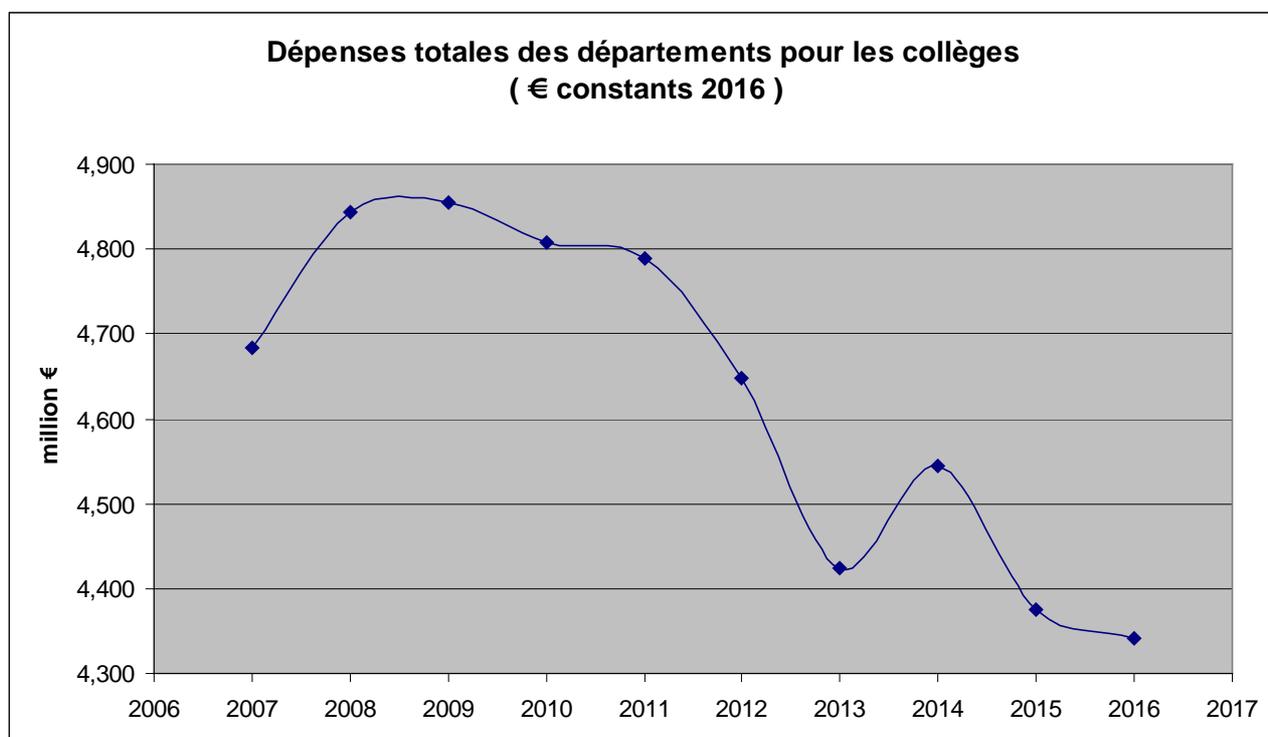
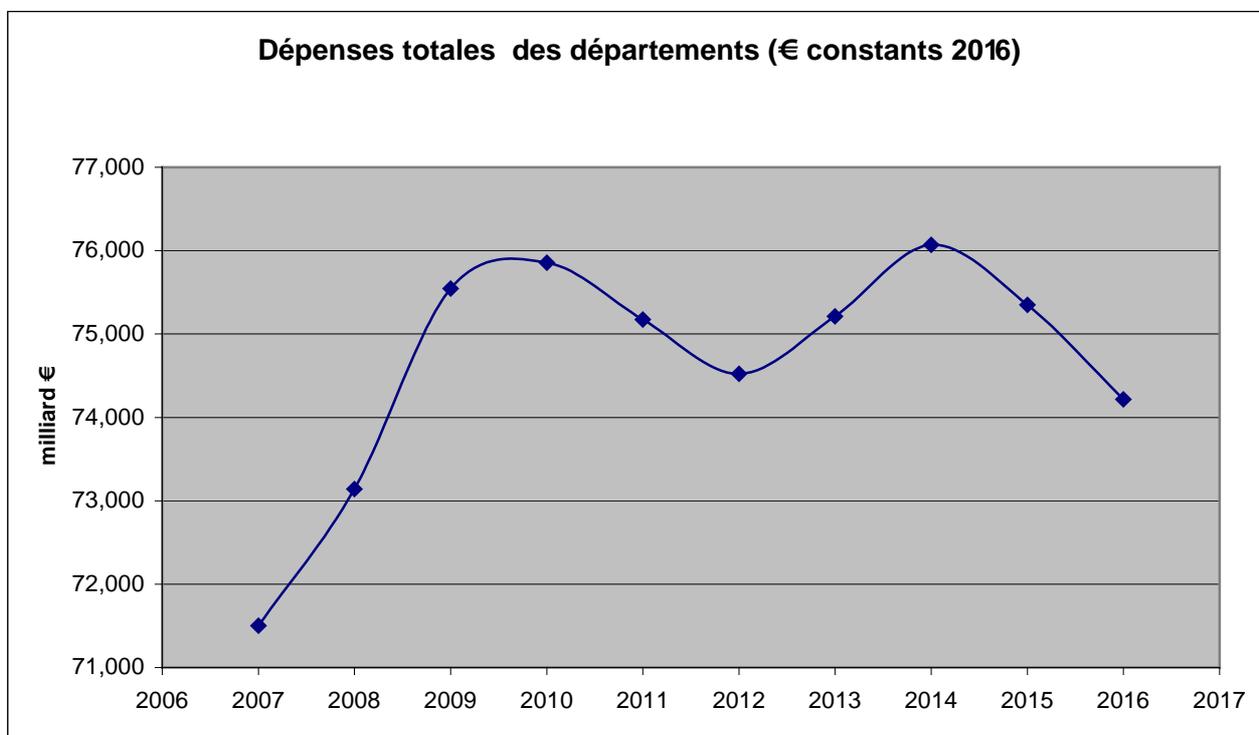
- La dotation globale de fonctionnement
- La dotation générale de décentralisation pour compenser une partie des charges dues aux transferts de compétences depuis 1983,
- Des dotations compensatrices pour atténuer la baisse des ressources due à la suppression de la taxe professionnelle.

Structure des recettes 2016



ANNEXE 3 : EVOLUTION DES DEPENSES DES DEPARTEMENTS DEPUIS 2007

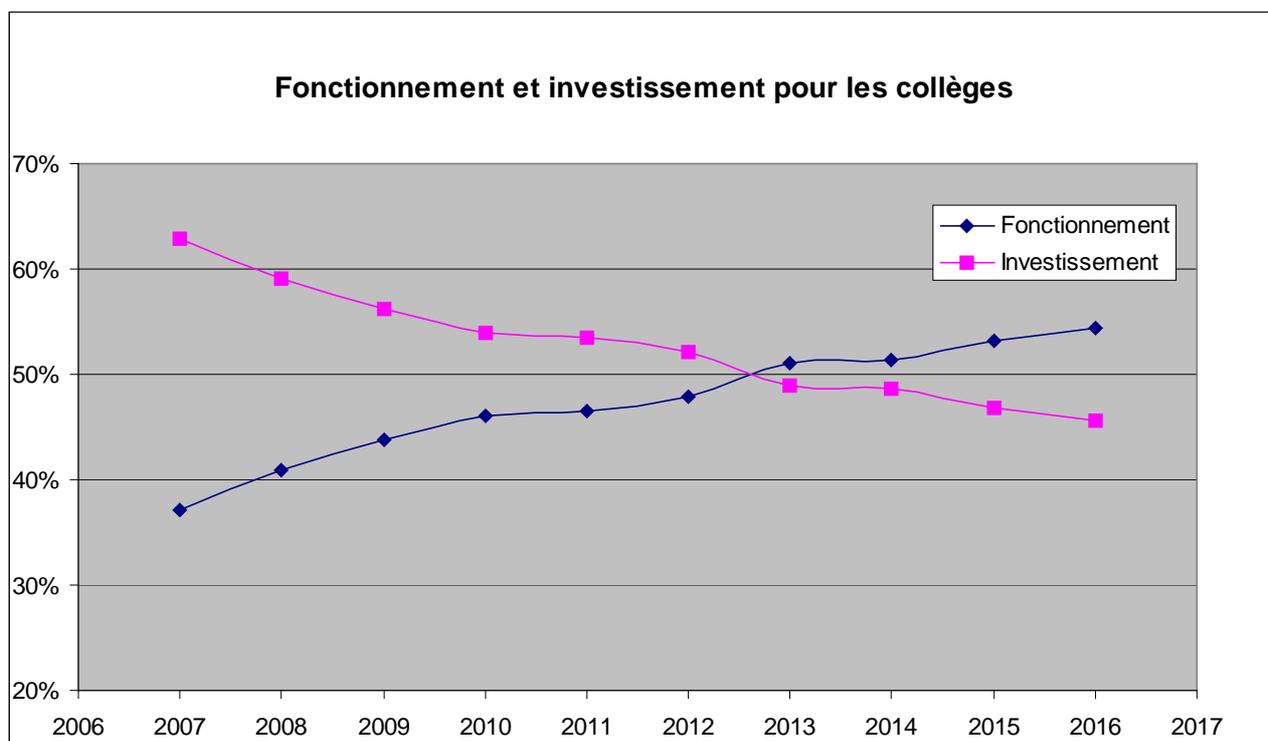
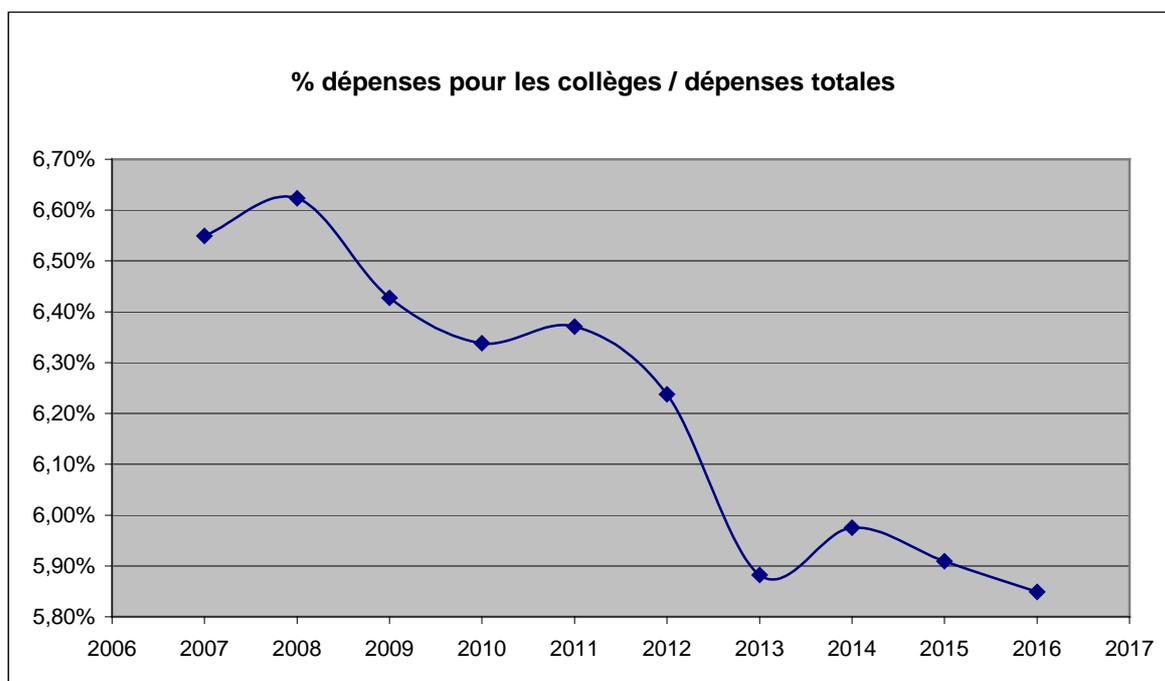
- ◆ Le 1^{er} graphique représente l'évolution des dépenses totales des départements en euros constants 2016. On observe l'inversion de la courbe des dépenses publiques.
- ◆ Le 2nd montre l'évolution des dépenses consacrées aux collèges. Depuis 2008, la baisse atteint 10%.



ANNEXE 4 : EVOLUTION DES DEPENSES POUR LES COLLEGES DEPUIS 2007

Les dépenses pour les collèges ont baissé de près de 10 % depuis 2008 (graphique annexe 3). Leur part dans les budgets départementaux a également diminué depuis 2008. Dans le même mouvement, les dépenses de fonctionnement rejoignent les dépenses d'investissement et les dépassent depuis 2013, l'écart ne cessant de croître.

Avec un parc d'établissements vieillissant, si l'investissement devait continuer à diminuer, les conditions d'accueil, de travail et d'étude dans les collèges vont devenir problématiques.



ANNEXE 5 : DEPENSES POUR LES COLLEGES PAR DEPARTEMENT

Ce tableau récapitule les dépenses pour les collèges pour chaque département ainsi que l'évolution entre 2015 et 2016. Il concerne l'enseignement public et privé, les données fournies par la DGCL ne permettent pas de les différencier.

Rappelons que les départements sont tenus de financer l'enseignement privé à égalité avec le public, pour le fonctionnement. Les dépenses d'investissement sont facultatives, et limitées par la loi Falloux.

Départements	Dépenses totales		Dépenses de fonctionnement		Dépenses d'investissement	
	2016 M€	Evolution / 2015	2016 M€	Evolution / 2015	2016 M€	Evolution / 2015
01 Ain	60,7	12,3%	28,1	1,7%	32,6	23,4%
02 Aisne	37,0	-15,8%	25,5	-4,4%	11,5	-33,4%
03 Allier	14,7	1,8%	6,5	-3,2%	8,2	6,2%
04 Alpes-de-Haute-Provence	10,3	-16,3%	3,1	7,5%	7,2	-23,6%
05 Hautes-Alpes	6,6	20,1%	2,9	4,0%	3,6	37,1%
06 Alpes-Maritimes	85,7	-4,1%	53,9	-0,8%	31,8	-9,3%
07 Ardèche	16,4	-5,4%	7,5	0,4%	9,0	-9,7%
08 Ardennes	10,7	1,2%	6,5	-1,7%	4,2	6,2%
09 Ariège	6,3	-31,2%	2,3	4,4%	3,9	-42,7%
10 Aube	11,6	-8,5%	4,3	-15,4%	7,3	-3,8%
11 Aude	40,0	18,6%	17,4	2,4%	22,7	35,0%
12 Aveyron	9,1	1,4%	6,1	9,4%	3,0	-11,7%
13 Bouches-du-Rhône	192,6	-8,7%	99,6	-2,7%	92,9	-14,3%
14 Calvados	31,7	13,3%	14,5	-2,4%	17,2	30,9%
15 Cantal	12,5	23,0%	9,2	3,4%	3,3	165,3%
16 Charente	27,5	-1,1%	21,0	0,4%	6,5	-5,6%
17 Charente-Maritime	39,2	-6,0%	27,6	-3,2%	11,6	-12,1%
18 Cher	15,9	23,5%	7,1	-0,4%	8,8	52,9%
19 Corrèze	7,3	-21,3%	4,3	-6,6%	3,0	-36,0%
2A Corse-du-Sud	Les collèges sont gérés par la collectivité territoriale de Corse					
2B Haute-Corse	Les collèges sont gérés par la collectivité territoriale de Corse					
21 Côte-d'Or	35,4	-14,1%	27,7	1,8%	7,7	-45,0%
22 Côtes-d'Armor	50,4	-2,7%	27,7	-3,6%	22,7	-1,6%
23 Creuse	9,0	-3,4%	6,9	-0,3%	2,1	-12,0%
24 Dordogne	23,7	1,4%	18,5	0,7%	5,2	4,1%
25 Doubs	22,5	-15,3%	10,6	0,2%	11,9	-25,5%
26 Drôme	22,9	-15,2%	10,6	8,3%	12,3	-28,5%
27 Eure	32,5	-27,6%	10,0	-7,4%	22,5	-34,0%
28 Eure-et-Loir	31,1	2,8%	21,3	-0,7%	9,9	11,5%
29 Finistère	57,7	-1,2%	34,1	1,4%	23,6	-4,8%
30 Gard	37,0	-19,3%	14,5	-1,8%	22,5	-27,6%
31 Haute-Garonne	54,3	12,8%	23,9	6,5%	30,3	18,4%
32 Gers	14,6	16,9%	3,6	1,5%	10,9	23,1%
33 Gironde	114,1	0,8%	59,2	1,8%	54,9	-0,2%
34 Hérault	56,8	1,1%	40,5	-1,2%	16,3	7,3%
35 Ille-et-Vilaine	67,2	1,4%	46,3	4,5%	20,9	-4,7%
36 Indre	16,0	-2,7%	9,2	3,8%	6,7	-10,5%
37 Indre-et-Loire	38,8	1,9%	26,4	-0,7%	12,5	8,0%

Départements	Dépenses totales		Dépenses de fonctionnement		Dépenses d'investissement	
	2016 M€	Evolution / 2015	2016 M€	Evolution / 2015	2016 M€	Evolution / 2015
38 Isère	70,7	-8,5%	24,4	-4,7%	46,3	-10,4%
39 Jura	22,7	-7,2%	14,4	1,2%	8,2	-19,0%
40 Landes	38,9	-8,9%	18,0	3,3%	21,0	-17,4%
41 Loir-et-Cher	12,6	23,0%	5,9	-2,1%	6,7	59,2%
42 Loire	27,5	2,5%	13,5	-1,5%	14,0	6,7%
43 Haute-Loire	11,1	20,6%	5,9	9,1%	5,2	36,9%
44 Loire-Atlantique	87,8	1,5%	35,2	0,2%	52,5	2,3%
45 Loiret	58,6	4,5%	41,7	3,6%	17,0	6,7%
46 Lot	16,2	-1,7%	9,0	-1,5%	7,2	-1,9%
47 Lot-et-Garonne	11,2	-7,8%	4,9	-4,9%	6,2	-10,0%
48 Lozère	4,8	-23,3%	2,2	0,9%	2,7	-36,0%
49 Maine-et-Loire	45,7	6,7%	34,6	0,3%	11,0	33,6%
50 Manche	32,8	-0,3%	26,2	0,4%	6,7	-2,8%
51 Marne	43,2	2,4%	26,7	3,9%	16,5	0,0%
52 Haute-Marne	19,4	14,0%	11,6	1,3%	7,9	39,8%
53 Mayenne	13,2	0,2%	7,4	1,3%	5,8	-1,3%
54 Meurthe-et-Moselle	56,4	21,0%	17,3	-1,7%	39,1	34,7%
55 Meuse	14,9	-3,7%	10,1	-1,8%	4,8	-7,3%
56 Morbihan	63,0	11,0%	34,3	1,0%	28,7	26,0%
57 Moselle	30,6	-10,7%	18,7	-4,8%	11,9	-18,6%
58 Nièvre	8,3	14,6%	3,7	1,1%	4,6	28,4%
59 Nord	193,9	-9,3%	124,2	-4,2%	69,7	-17,1%
60 Oise	66,6	4,5%	40,7	-2,0%	25,9	16,7%
61 Orne	21,3	-9,0%	15,0	-2,9%	6,3	-21,0%
62 Pas-de-Calais	125,0	-10,8%	77,2	-0,4%	47,8	-23,6%
63 Puy-de-Dôme	45,1	-10,2%	30,4	-6,5%	14,7	-17,0%
64 Pyrénées-Atlantiques	49,2	-11,0%	31,7	-2,7%	17,5	-22,9%
65 Hautes-Pyrénées	13,0	68,3%	9,7	181,9%	3,3	-23,5%
66 Pyrénées-Orientales	35,1	-22,0%	16,4	-3,3%	18,8	-33,3%
67 Bas-Rhin	44,3	-15,9%	20,2	0,9%	24,2	-26,2%
68 Haut-Rhin	25,1	-0,4%	15,4	-4,1%	9,7	6,2%
69D Rhône (*)	22,3	-23,8%	12,0	-5,3%	10,3	-38,1%
70 Haute-Saône	9,9	-10,5%	3,7	-0,5%	6,1	-15,7%
71 Saône-et-Loire	26,4	-11,2%	11,7	0,5%	14,7	-18,8%
72 Sarthe	48,5	-0,5%	27,1	-1,1%	21,4	0,3%
73 Savoie	32,6	13,6%	20,6	0,7%	12,1	45,3%
74 Haute-Savoie	51,1	7,2%	16,3	-2,5%	34,8	12,4%
75 Paris	108,9	12,3%	76,9	8,2%	32,0	23,5%
76 Seine-Maritime	82,1	16,2%	27,7	-2,2%	54,4	28,5%
77 Seine-et-Marne	97,0	0,7%	35,9	0,9%	61,1	0,6%
78 Yvelines	77,5	-12,3%	26,6	-1,8%	50,9	-16,9%
79 Deux-Sèvres	27,8	2,8%	17,4	-3,3%	10,4	14,8%

Départements	Dépenses totales		Dépenses de fonctionnement		Dépenses d'investissement	
	2016 M€	Evolution / 2015	2016 M€	Evolution / 2015	2016 M€	Evolution / 2015
80 Somme	20,9	-12,6%	12,3	-3,7%	8,6	-22,8%
81 Tarn	23,9	3,6%	17,2	-0,4%	6,7	15,4%
82 Tarn-et-Garonne	16,7	-11,9%	11,7	4,3%	5,1	-35,3%
83 Var	74,3	-1,9%	52,5	-0,3%	21,8	-5,6%
84 Vaucluse	40,5	-5,7%	25,5	1,2%	14,9	-15,5%
85 Vendée	40,9	-3,7%	17,7	0,7%	23,1	-6,8%
86 Vienne	26,1	-1,5%	15,7	1,2%	10,3	-5,3%
87 Haute-Vienne	17,1	-3,9%	5,2	2,0%	11,9	-6,3%
88 Vosges	18,9	-10,7%	6,6	-9,5%	12,3	-11,3%
89 Yonne	19,1	16,7%	8,3	4,2%	10,8	28,7%
90 Territoire de Belfort	8,7	-1,7%	6,3	-1,3%	2,4	-2,8%
91 Essonne	75,2	-6,5%	32,4	-3,3%	42,8	-8,8%
92 Hauts-de-Seine	155,7	-2,9%	81,7	-3,4%	74,0	-2,3%
93 Seine-Saint-Denis	209,6	6,8%	119,9	2,6%	89,7	13,0%
94 Val-de-Marne	146,3	8,5%	64,8	-0,1%	81,6	16,6%
95 Val-d'Oise	70,9	14,3%	40,5	8,7%	30,3	22,8%
971 Guadeloupe	35,7	3,0%	19,2	-2,8%	16,5	10,7%
974 La Réunion	26,1	2,5%	11,9	-0,5%	14,3	5,2%
976 Mayotte	<i>Le transfert de la compétence Collèges au département de Mayotte n'a pas encore été réalisé.</i>					
TOTAL	4 238,5	-1,5%	2 310,3	0,0%	1 928,2	-3,2%
69M métropole de Lyon (*)	59,8	-22,7%	31,9	12,9%	27,9	-43,2%
972 Martinique	19,8	-	9,8	-	10,1	-
973 Guyane	22,7	-	11,6	-	11,1	-

(*) Rhône et métropole de Lyon : la métropole a la compétence collège sur son territoire à partir du 1^{er} janvier 2015. Pour la 2^{ème} année, ces 2 entités sont distinctes dans le tableau de la DGCL.

ANNEXE 6 : DEPENSES TOTALES PAR COLLEGIEN PAR DEPARTEMENT EN 2016

Pour comparer l'effort des départements, nous avons calculé la dépense par collégien (€ / éle). Nous avons divisé la dépense totale pour les collèges par le nombre de collégiens. Le nombre de collégiens (public + privé) par département a été fourni par la DEPP (voir annexe 8).

Le rapport est de 1 à 6 entre la Réunion (430 €) et les départements qui dépensent le plus (2500€). Cela est considérable et mériterait d'être regardé de plus près avec les militants dans chaque département, notamment en essayant de distinguer les financements du public et du privé.

Le travail est affiné en annexe 7 en regardant les dépenses de fonctionnement, dépenses les plus stables comme expliqué précédemment.

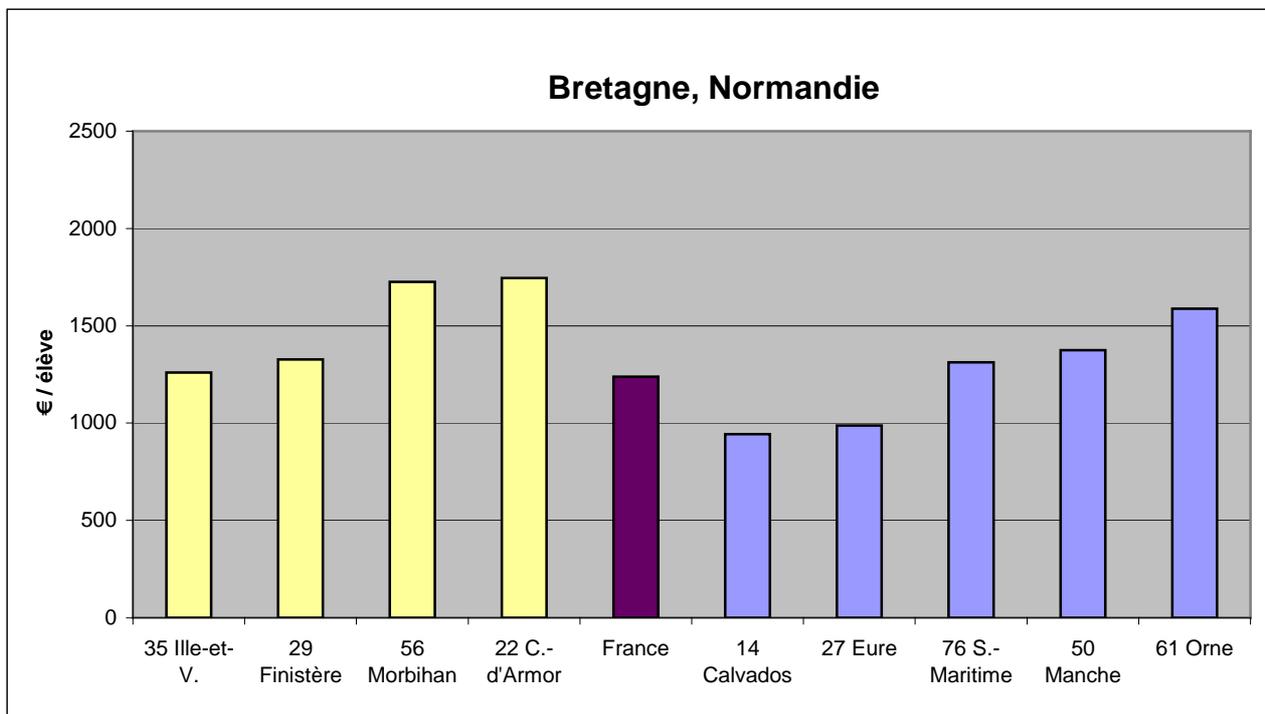
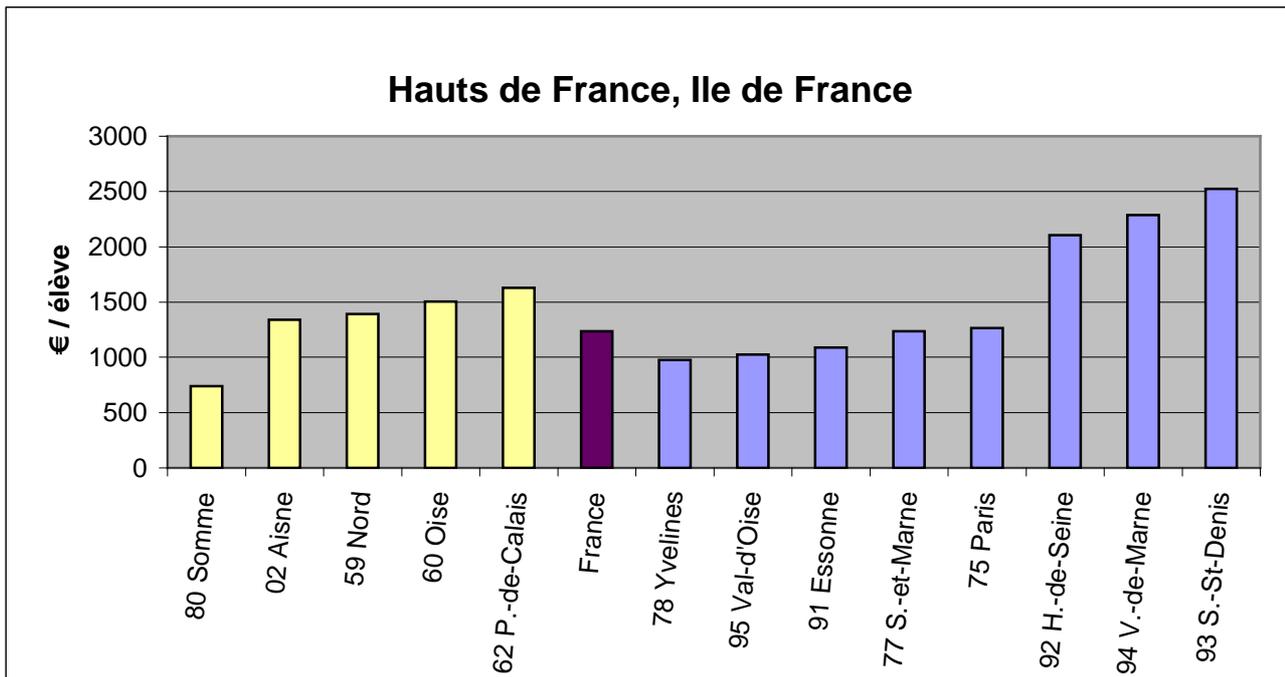
Les départements sont classés par ordre croissant de dépense par élève.

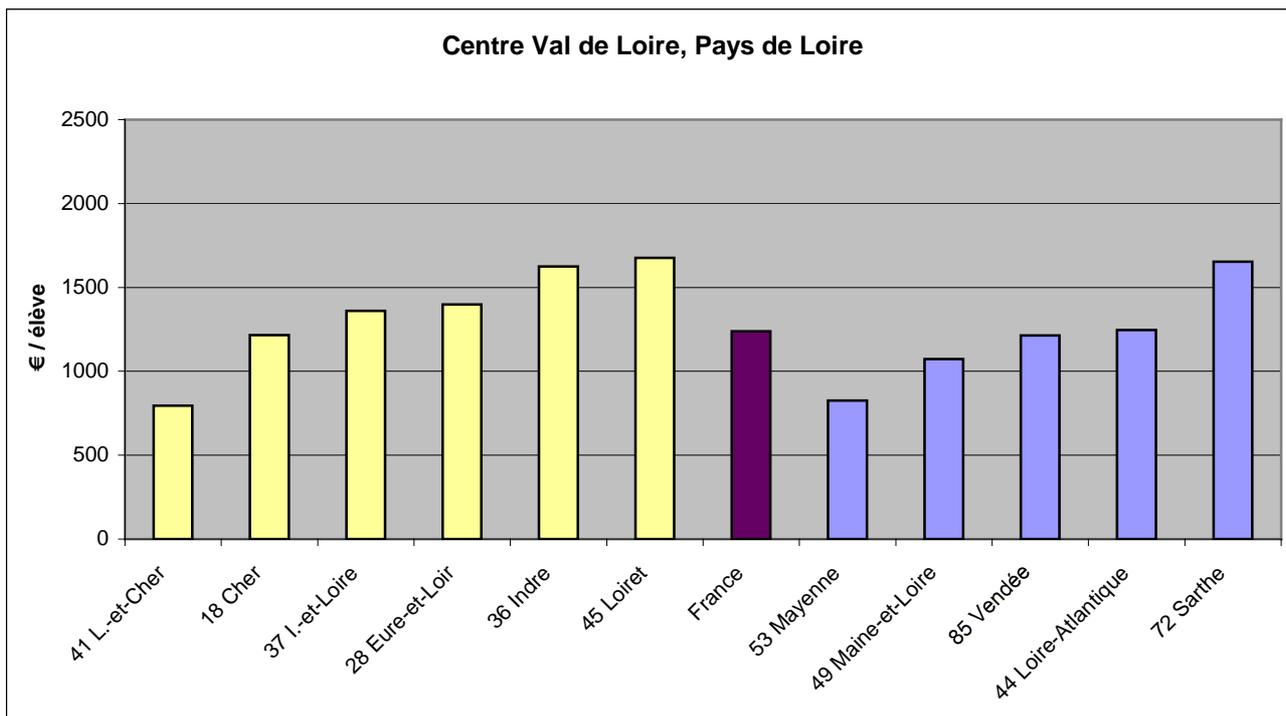
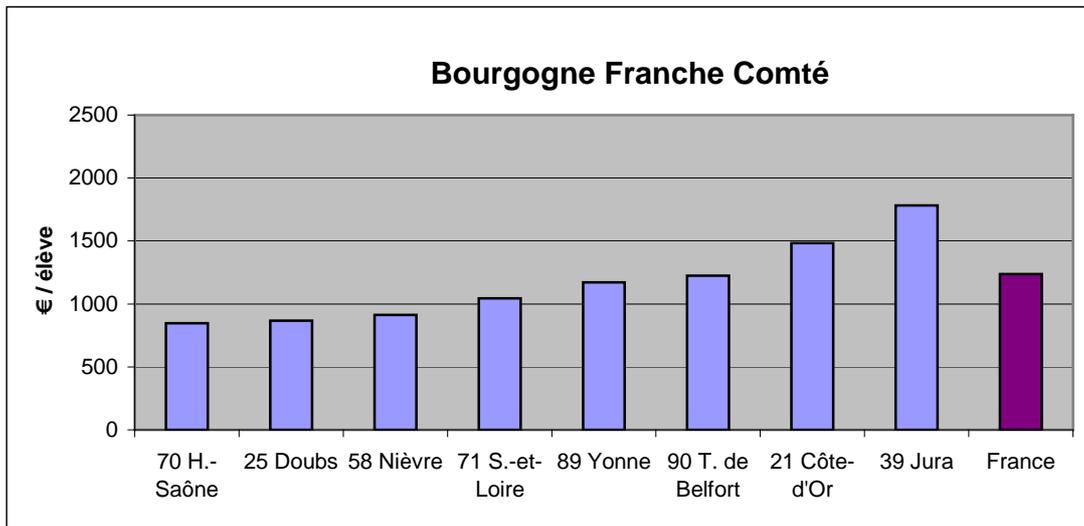
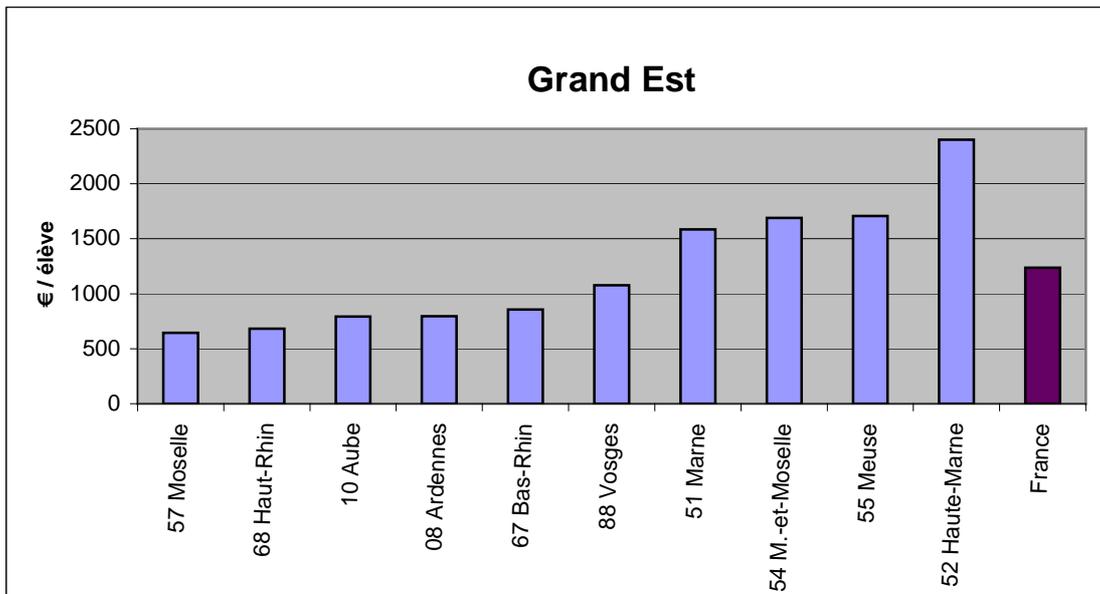
Nous rappelons (2^{ème} colonne) la dépense totale pour les collèges en millions d'euros (M€).

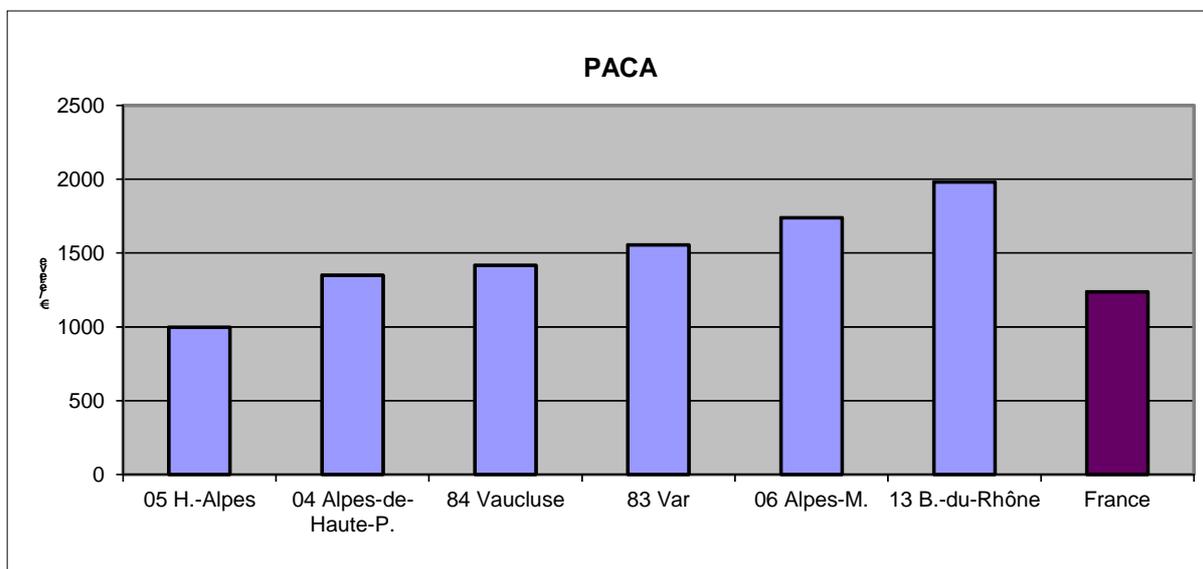
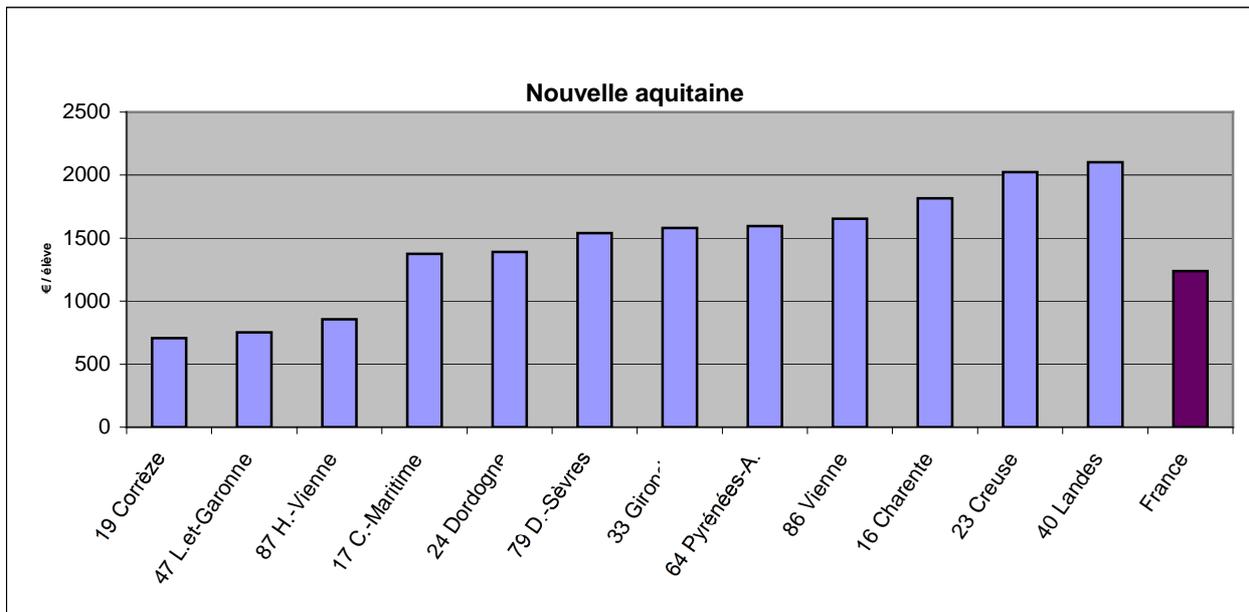
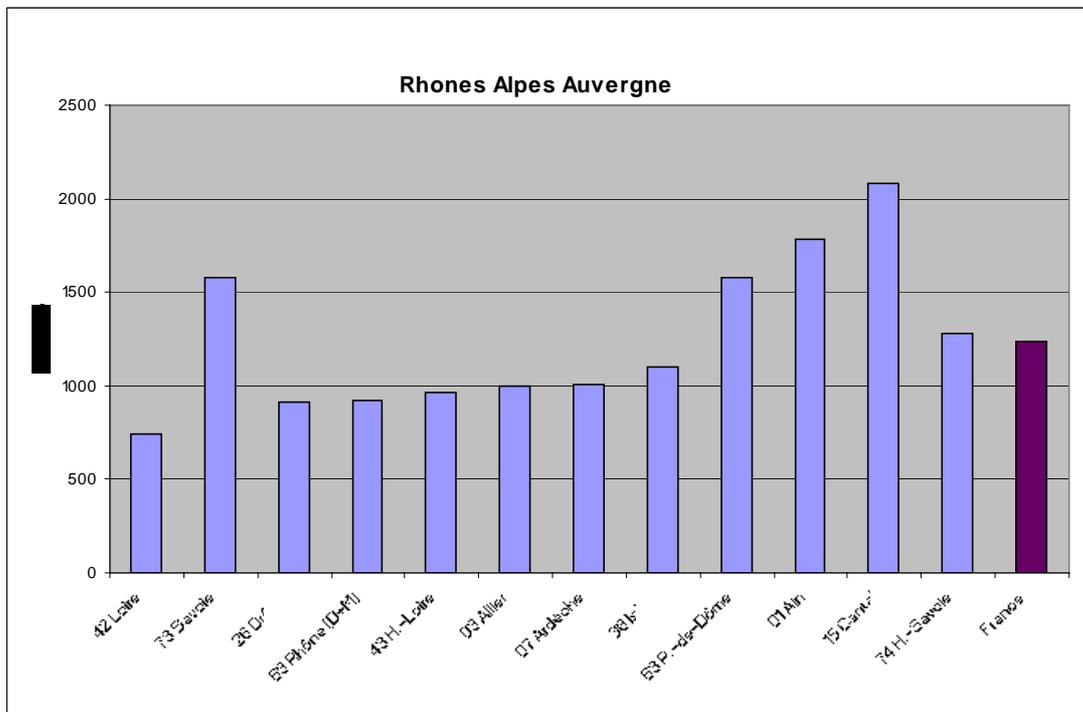
Département	M€	€ / éle	Département	M€	€ / éle	Département	M€	€ / éle
974 La Réunion	26,1	431	49 Maine-et-Loire	45,7	1074	79 Deux-Sèvres	27,8	1539
57 Moselle	30,6	644	88 Vosges	18,9	1077	83 Var	74,3	1556
68 Haut-Rhin	25,1	683	91 Essonne	75,2	1090	63 Puy-de-Dôme	45,1	1577
19 Corrèze	7,3	706	38 Isère	70,7	1096	66 Pyrénées-Orientales	35,1	1580
80 Somme	20,9	739	34 Hérault	56,8	1104	73 Savoie	32,6	1581
42 Loire	27,5	745	89 Yonne	19,1	1172	33 Gironde	114,1	1582
47 Lot-et-Garonne	11,2	753	85 Vendée	40,9	1214	51 Marne	43,2	1585
12 Aveyron	9,1	766	18 Cher	15,9	1216	61 Orne	21,3	1588
Outre mer	68,6	790	90 Territoire de Belfort	8,7	1224	64 Pyrénées- Atlant.	49,2	1594
10 Aube	11,6	794	77 Seine-et-Marne	97,0	1238	36 Indre	16,0	1624
41 Loir-et-Cher	12,6	796	France	4 341	1238	62 Pas-de-Calais	125,0	1629
08 Ardennes	10,7	796	44 Loire-Atlantique	87,8	1246	72 Sarthe	48,5	1654
53 Mayenne	13,2	825	971 Guadeloupe	35,7	1258	86 Vienne	26,1	1654
70 Haute-Saône	9,9	848	65 Hautes- Pyrénées	13,0	1259	32 Gers	14,6	1674
87 Haute-Vienne	17,1	857	35 Ille-et-Vilaine	67,2	1260	45 Loiret	58,6	1676
67 Bas-Rhin	44,3	857	75 Paris	108,9	1266	54 Meurthe Moselle	56,4	1689
25 Doubs	22,5	868	74 Haute-Savoie	51,1	1281	55 Meuse	14,9	1707
26 Drôme	22,9	909	82 Tarn-et-Garonne	16,7	1287	56 Morbihan	63,0	1726
58 Nièvre	8,3	913	76 Seine-Maritime	82,1	1312	06 Alpes-Maritimes	85,7	1739
09 Ariège	6,3	920	29 Finistère	57,7	1327	22 Côtes-d'Armor	50,4	1745
69 Rhône (D+M) *	82,1	922	81 Tarn	23,9	1338	01 Ain	60,7	1782
31 Haute-Garonne	54,3	923	48 Lozère	4,8	1338	39 Jura	22,7	1782
972 Martinique	19,8	935	France		1339	16 Charente	27,5	1817
14 Calvados	31,7	944	02 Aisne	37,0	1342	13 Bouches-du-Rhône	192,6	1980
43 Haute-Loire	11,1	967	04 Alpes H Prov	10,3	1350	23 Creuse	9,0	2023
78 Yvelines	77,5	976	37 Indre-et-Loire	38,8	1361	15 Cantal	12,5	2086
27 Eure	32,5	988	50 Manche	32,8	1375	40 Landes	38,9	2103
05 Hautes-Alpes	6,6	996	17 Charente Maritime	39,2	1376	92 Hauts-de-Seine	155,7	2107
03 Allier	14,7	1000	24 Dordogne	23,7	1390	46 Lot	16,2	2260
07 Ardèche	16,4	1004	59 Nord	193,9	1393	94 Val-de-Marne	146,3	2287
30 Gard	37,0	1016	28 Eure-et-Loir	31,1	1399	52 Haute-Marne	19,4	2401
95 Val-d'Oise	70,9	1027	84 Vaucluse	40,5	1416	11 Aude	40,0	2457
973 Guyane	22,7	1031	21 Côte-d'Or	35,4	1483	93 Seine-Saint-Denis	209,6	2524
71 Saône-et-Loire	26,4	1044	60 Oise	66,6	1505			

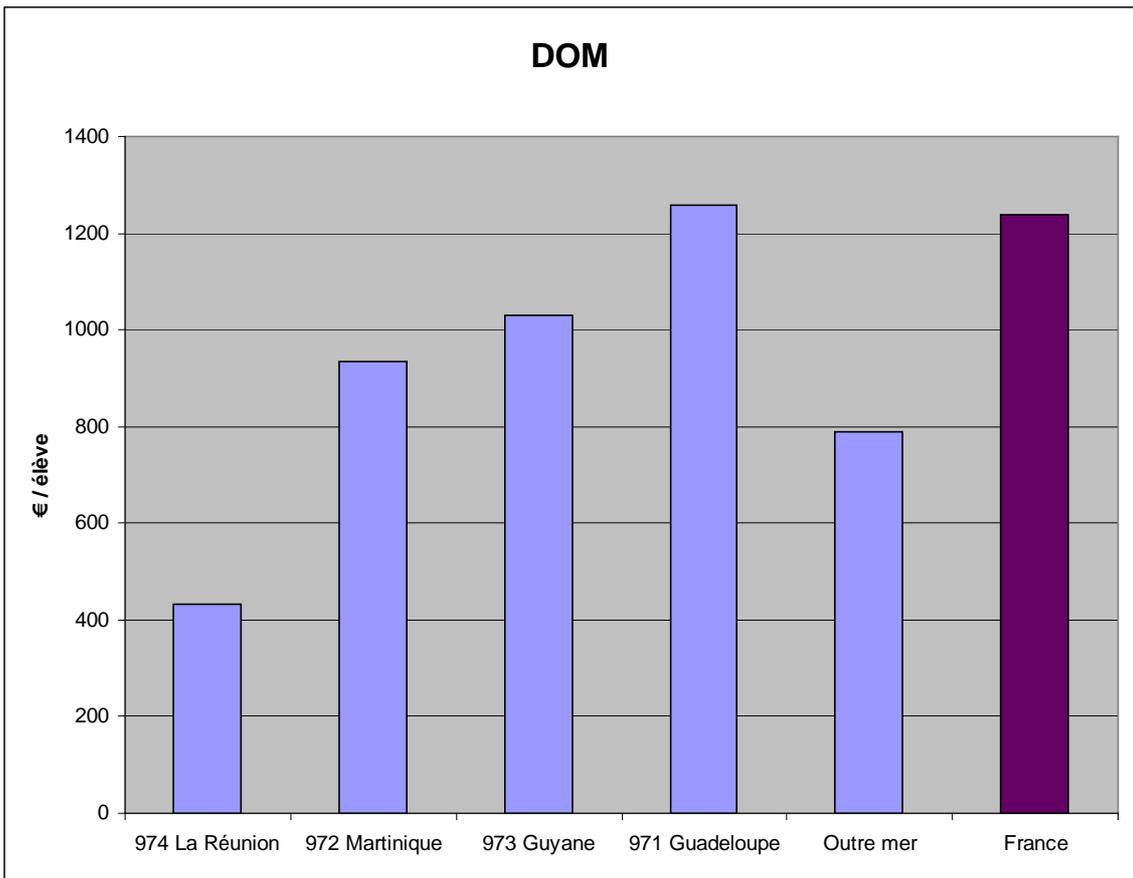
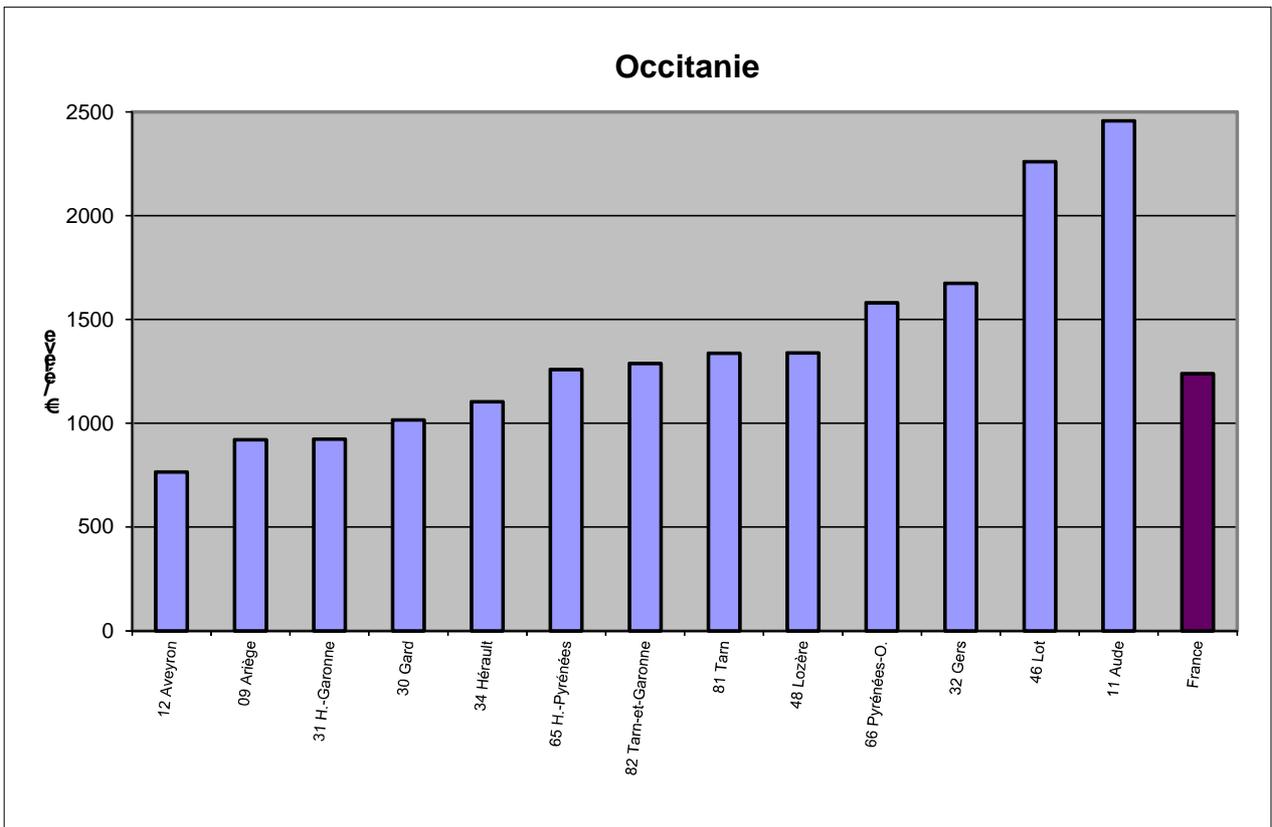
(*) Nous avons regroupé la métropole de Lyon et le département du Rhône, ne connaissant pas la répartition des élèves entre les 2 entités.

Les graphiques reprennent les données des tableaux précédents. Pour des questions de lisibilité et de mise en page, nous avons regroupé les départements par régions, dans certains cas nous avons regroupé 2 régions qui apparaissent alors dans des couleurs différentes









ANNEXE 7 : DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR COLLEGIEN PAR DEPARTEMENT EN 2016

Les dépenses des départements pour les collèges peuvent beaucoup fluctuer d'une année à l'autre s'ils construisent ou rénovent un ou plusieurs établissements. Les dépenses de fonctionnement sont plus stables, elles correspondent à la vie régulière des collèges. Nous les avons ramenées au coût de fonctionnement par collégien pour permettre au S2 de se situer et d'intervenir plus efficacement auprès de son conseil départemental.

On constate cependant un écart de 1 à 6 entre la Haute Vienne (263€) et la Creuse (1542€). Cela interroge sur la qualité des conditions d'études, d'accès à du matériel pédagogique, dans beaucoup de départements.

Pour les départements d'outre-mer, si la Réunion se trouve très en dessous de la moyenne, les autres départements sont dans la moyenne basse des départements métropolitains.

Les départements sont classés par ordre croissant de dépense par élève.

Nous rappelons (2^{ème} colonne) les dépenses de fonctionnement pour les collèges en millions d'euros.

Départements	M€	€/ ele	Départements	M€	€/ ele	Départements	M€	€/ ele
974 La Réunion	11,9	196	53 Mayenne	7,4	465	56 Morbihan	34,3	940
87 Haute-Vienne	5,2	263	91 Essonne	32,4	470	65 Hautes-Pyrénées	9,7	943
10 Aube	4,3	295	08 Ardennes	6,5	484	28 Eure-et-Loir	21,3	956
27 Eure	10,0	305	69 Rhône (D+M)	12,0	493	22 Côtes-d'Armor	27,7	960
70 Haute-Saône	3,7	321	44 Loire-Atlantique	35,2	501	79 Deux-Sèvres	17,4	962
47 Lot-et-Garonne	4,9	333	12 Aveyron	6,1	511	81 Tarn	17,2	963
78 Yvelines	26,6	335	89 Yonne	8,3	511	17 Charente-Maritime	27,6	968
09 Ariège	2,3	340	43 Haute-Loire	5,9	513	40 Landes	18,0	970
42 Loire	13,5	366	54 Meurthe-et-Moselle	17,3	997	51 Marne	26,7	979
41 Loir-et-Cher	5,9	374	973 Guyane	11,6	525	73 Savoie	20,6	997
88 Vosges	6,6	375	85 Vendée	17,7	527	86 Vienne	15,7	998
38 Isère	24,4	378	18 Cher	7,1	540	62 Pas-de-Calais	77,2	1006
67 Bas-Rhin	20,2	390	95 Val-d'Oise	40,5	588	94 Val-de-Marne	64,8	1012
57 Moselle	18,7	392	48 Lozère	2,2	606	13 Bouches-du-Rhône	99,6	1025
Outre mer	69,8	396	971 Guadeloupe	19,2	676	64 Pyrénées-Atlantiques	31,7	1027
30 Gard	14,5	397	66 Pyrénées-Orientales	16,4	736	63 Puy-de-Dôme	30,4	1064
58 Nièvre	3,7	406	France	1238,0	762	11 Aude	17,4	1066
04 Alpes Haute Provence	3,1	407	29 Finistère	34,1	785	24 Dordogne	18,5	1084
31 Haute-Garonne	23,9	407	34 Hérault	40,5	787	06 Alpes-Maritimes	53,9	1095
25 Doubs	10,6	409	49 Maine-et-Loire	34,6	814	50 Manche	26,2	1096
74 Haute-Savoie	16,3	409	33 Gironde	59,2	821	83 Var	52,5	1099
32 Gers	3,6	417	01 Ain	28,1	825	92 Hauts-de-Seine	81,7	1106
19 Corrèze	4,3	419	35 Ille-et-Vilaine	46,3	868	61 Orne	15,0	1121
68 Haut-Rhin	15,4	420	90 Territoire de Belfort	6,3	887	39 Jura	14,4	1134
26 Drôme	10,6	421	59 Nord	124,2	893	55 Meuse	10,1	1158
14 Calvados	14,5	430	75 Paris	76,9	894	21 Côte-d'Or	27,7	1160
80 Somme	12,3	434	84 Vaucluse	25,5	894	45 Loiret	41,7	1191
03 Allier	6,5	440	82 Tarn-et-Garonne	11,7	899	46 Lot	9,0	1252
76 Seine-Maritime	27,7	443	60 Oise	40,7	920	16 Charente	21,0	1390
05 Hautes-Alpes	2,9	444	72 Sarthe	27,1	923	52 Haute-Marne	11,6	1428
07 Ardèche	7,5	456	02 Aisne	25,5	924	93 Seine-Saint-Denis	119,9	1444
77 Seine-et-Marne	35,9	458	37 Indre-et-Loire	26,4	925	15 Cantal	9,2	1542
972 Martinique	9,8	461	36 Indre	9,2	940	23 Creuse	6,9	1542
71 Saône-et-Loire	11,7	463						

() Nous avons regroupé la métropole de Lyon et le département du Rhône, ne connaissant pas la répartition des élèves entre les 2 entités.*

ANNEXE 8 : NOMBRE DE COLLEGIENS PAR DEPARTEMENT (DEPP 2015)

Ces chiffres fournis par la DEPP correspondent à la rentrée 2015.

Le nombre de collégien correspond aux élèves du public et du privé, chiffre utilisé dans les annexes 6 et 7.
Nous indiquons le % des élèves de l'enseignement privé.

Départ.	collégiens	% privé	Départ.	collégiens	% privé	Départ.	collégiens	% privé
01	34081	18,8%	35	53345	41,4%	68	36665	19,1%
02	27557	12,6%	36	9842	9,8%	69	89075	32,9%
03	14669	9,6%	37	28523	17,9%	70	11621	12,8%
04	7594	8,2%	38	64473	17,5%	71	25314	11,8%
05	6609	8,6%	39	12723	20,8%	72	29333	22,4%
06	49247	16,8%	40	18511	9,3%	73	20642	13,9%
07	16360	31,4%	41	15885	16,0%	74	39865	26,2%
08	13414	13,7%	42	36942	29,6%	75	86028	34,5%
09	6805	12,9%	43	11454	41,6%	76	62526	17,2%
10	14606	15,0%	44	70430	41,3%	77	78360	12,3%
11	16284	11,0%	45	34978	12,9%	78	79406	18,8%
12	11893	34,4%	46	7153	11,3%	79	18066	23,1%
13	97247	20,9%	47	14827	16,6%	80	28215	22,2%
14	33588	21,5%	48	3618	31,3%	81	17881	19,6%
15	5974	15,3%	49	42530	46,5%	82	12998	19,6%
16	15135	14,9%	50	23889	25,0%	83	47770	13,8%
17	28499	11,6%	51	27270	22,0%	84	28571	21,7%
18	13083	9,7%	52	8100	12,5%	85	33659	54,2%
21	23909	15,7%	54	33363	15,8%	86	19964	18,7%
19	10352	12,2%	53	15961	41,7%	87	15764	10,2%
22	28879	33,7%	55	8741	12,5%	88	17583	13,2%
23	4464	0,0%	56	36475	52,3%	89	16264	11,2%
24	17033	12,6%	57	47540	14,2%	90	7108	17,9%
25	25912	16,8%	58	9082	10,2%	91	68934	14,4%
26	25172	25,0%	59	139152	31,4%	92	73894	26,1%
27	32896	11,6%	60	44249	15,3%	93	83048	13,3%
28	22240	16,5%	61	13416	23,3%	94	63973	16,4%
29	43496	42,1%	62	76729	18,6%	95	69000	16,2%
30	36423	20,0%	63	28590	18,8%	971	28399	10,8%
31	58792	13,9%	64	30847	33,1%	972	21217	10,8%
32	8708	18,4%	65	10317	18,8%	973	22030	7,6%
33	72134	17,1%	66	22235	17,5%	974	60579	8,2%
34	51491	16,6%	67	51710	13,1%	France	3241198	21,3%

(*) Département du Rhône + métropole de Lyon